

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

M. Pascal FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu du 27 novembre 2008. **M. le Maire** indique que ce compte rendu reprend la remarque formulée par **M. SEBENNE**, et précise qu'en ce qui concerne les délégués des membres du conseil à chacun des conseils de quartier, la désignation n'a pas été actée, et fera l'objet d'un examen lors d'un prochain conseil.

M. le Maire présente ses meilleurs vœux pour 2009 à l'assemblée et à la commune Aubusson, et souhaite à chacun une parfaite santé.

M. le Maire donne ensuite les informations suivantes.

- **Prochains conseils**

- 19 février 2009 à 20 H – Débat d'orientations budgétaires
- 12 mars 2009 à 20 H – Comptes administratifs 2008
- 26 mars 2009 à 20 H – Budgets primitifs 2009

- **Karaté club :**

- le club conteste le non-versement d'une subvention de 305 € par la commune en 2006, et a saisi le Tribunal Administratif. En première instance, la commune a gagné, le club a fait appel et devant la Cour administrative d'appel juridiction du second degré, la commune a perdu. Le jugement d'appel est susceptible d'un pourvoi en Cassation de la part de la commune, mais le Bureau municipal a estimé que cela n'était pas nécessaire au regard du montant du litige.

- **Tribunal d'Instance d'Aubusson**

- La décision de fermeture, avec une année d'avance, a été prise par décret en date du 22 décembre 2008, publié le 31 décembre 2008 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009
- La commune a mené une action conjointe avec d'autres villes concernées et déposé un recours devant le Conseil d'Etat après la publication du premier décret ministériel pris en février 2008, puis du 2^e publié en octobre pour rectifier le texte approximatif du premier. Pour être cohérente, la commune attaquera donc le décret du 22 décembre 2008 devant le Conseil d'Etat.

- **Pôle Emploi**

- **M. le Maire** rappelle que la commune a reçu notification préfectorale de la D.D.R. pour le projet de Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson (MEFAA) qui réunira dans des locaux communs l'ASSEDIC et l'ANPE. Parallèlement, le Ministère de l'Economie a approuvé la convention de fonctionnement de la maison de l'emploi pour 4 ans, le 30 décembre 2008. Il reste à recevoir la convention d'investissement qui permettra à la commune d'envoyer les ordres de services aux entreprises pour le commencement des travaux sur le site PHILIPS. **M. le Maire** se félicite de l'aboutissement de ce projet qui a connu quelques vicissitudes programmatiques, mais qui va aboutir.

1° VENTE D'UNE MAISON – Rapporteur M. RAPINAT

M. et Mme RODAIX ont fait connaître à la Municipalité leur intention d'acquérir aux fins de rénovation la « maison TOIGO », rue de l'abreuvoir pour la somme de 24 000€.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder à cette cession au prix indiqué et à signer l'acte correspondant.

M. le Maire explique que cette maison se situe à proximité de celle de M. Bernard CHIRAC, la commune l'avait acquise en vue de sa restauration. Mme RODAIX, fille de Me PIGEROLLES, et son mari, médecins dans la région parisienne, veulent acheter cette maison et la restaurer pour en faire un lieu d'expositions culturelles. La restauration confortera le travail de la commune sur le quartier de la Terrade, et celui de Bernard CHIRAC sur sa maison.

France DOMAINES a estimé cette maison à 25 000 €. Sur une question de M. SEBENNE, M. le Maire rappelle qu'elle avait été achetée 17 000 € aux époux RODWELL. Il précise que la commune conservera 95 % des places du parking attenant à cette maison pour faciliter le stationnement public.

VOTE UNANIMITE

2° VOL PAR EFFRACTION D'UN HORODATEUR – Rapporteur M. RAPINAT

Le 23 août dernier, un horodateur a été, par effraction, délestée de la somme de 170 €. Le régisseur dont la responsabilité est engagée, doit présenter à la trésorière générale de la Creuse, une demande en décharge de responsabilité évoquant le cas de force majeure. Cette demande doit comporter l'avis de Mme la comptable du trésor et celui de l'Assemblée délibérante.

Il vous est donc demandé d'émettre votre avis sur cette décharge en responsabilité.

M. le Maire indique que les auteurs du vol sont peut être identifiés par les gendarmes et sont loin de la Creuse. M. LE BIHAN souligne qu'ainsi des poursuites pénales pourront être menées, si la commune a porté plainte, ce que confirme M. le Maire.

VOTE UNANIMITE

3° DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL A CLE DE CONTACT ET HORIZONS JEUNES - Rapporteur Mme PISANI

Clé de contacts ne constituant plus une section d'Horizons Jeunes, il convient de désigner 4 membres du conseil pour siéger au conseil d'administration de Clé de contacts ainsi qu'à désigner 4 membres pour siéger au conseil d'administration d'Horizons Jeunes, gérant le FJT.

4 membres – 3 majorité et 1 opposition

- **Clé de contacts**
 - M. VACHON
 - MMES BORDERIE et DEFEMME
 - MME PETIT

- **Horizons Jeunes**
 - o MMES LEPORATI, BORDERIE, DEFEMME
 - o MME PETIT

.4° SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – Rapporteur M. AZAIS

Un projet de convention de répartition de compétences et responsabilités entre le Département et la commune pour la réalisation des travaux de voirie sur le domaine public départemental est proposé au vote du conseil.

La convention concerne le périmètre de la route départementale 942A, rue Vaveix (entre la place de la Libération et les abords du Pont de la Terrade.

A cette occasion, **M. le Maire** demande à **M. AZAIS** de faire le point sur le chantier de la rue Vaveix.

M. AZAIS rappelle que le 28 janvier 2008, une réunion a eu lieu pour informer les riverains et la population du bon déroulement du chantier. Les travaux se sont bien passés, le plan prévu a été respecté puisque la rue a été réouverte le 12 décembre 2008, pour ne pas pénaliser les commerces en fin d'année. La reprise devait s'effectuer le 12 janvier, mais les intempéries ne l'ont pas permis, puis les barrières de dégel mises en place n'ont pas facilité la circulation des camions et le chantier a donc repris le 26 janvier. Plusieurs phases sont à venir, d'abord la pose des pavés et ensuite 21 jours de séchage après la pose du dernier pavé, sans aucune circulation. Le pavage débutera par le Pont de la Terrade qui sera donc bloqué pendant un mois ½., et se poursuivra par la rue Vaveix et enfin le carrefour. En parallèle, les travaux d'effacement des réseaux seront menés du café du commerce jusqu'au bout de la rue Vaveix vers la grande rue, et vers le quai des Isles, jusqu'à hauteur du transformateur. La fin des travaux est prévue le 15 juin prochain.

M. SEBENNE interroge sur la provenance du granit.

M. AZAIS ne peut pas répondre, il doute que ce soit du granit LIMOUSIN, c'est l'entreprise EUROVIA, bénéficiaire du marché à bon de commande, qui réalise et fournit le pavage.

VOTE UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Motion de Soutien à l'UFOLEP – Rapporteur M. VACHON

L'UFOLEP de la Creuse est une association sportive. Elle permet à ses 4580 adhérents répartis dans 118 associations de pratiquer 56 activités sportives différentes. Elle emploie pour mener à bien ses missions :

- 3 animateurs
- 1 secrétaire à temps complet.

Elle est dirigée par un Délégué Départemental qui est mis à disposition par l'Education Nationale. Celui-ci a pour mission de piloter les activités sportives (mise en place des

calendriers, application de la réglementation, veille réglementaire, délivrance des licences) de monter des projets départementaux, de gérer le budget, d'animer les commissions techniques de chaque discipline sportive, de coordonner l'organisation des championnats départementaux, régionaux et nationaux, d'organiser la formation des animateurs et des bénévoles.

De telles missions ne peuvent pas être assumées par un bénévole. Or ce poste n'existera plus dès le 1^{er} septembre 2009, dans le cadre de la suppression de 13 500 postes décidée unilatéralement par le Ministre de l'Education Nationale.

Le but principal de l'UFOLEP de la Creuse est que chaque citoyen puisse accéder aux activités sportives sans discrimination, notamment financière.

De nombreuses associations sportives aubussonnaises adhèrent à l'UFOLEP et toutes les sections de l'amicale laïque.

Pour M. le Rapporteur, faute de coordinateur, l'UFOLEP disparaîtra.

OBJET : Motion exigeant le maintien du poste de Délégué Départemental de l'UFOLEP de la Creuse mis à disposition par l'Education Nationale

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 29 janvier 2009, à l'unanimité :

Refuse la disparition de la mise à disposition d'un personnel de l'Education Nationale sur le poste de Délégué Départemental au sein de L'UFOLEP de la Creuse

Il s'associe aux membres du Comité Directeur, aux Associations affiliées à l'UFOLEP de la Creuse et à leurs adhérents, auxquels il réaffirme son soutien.

Il considère cette décision comme :

- Tout à fait injuste puisqu'elle entraînerait la suppression de 56 activités sportives, de 4 postes à temps complet, de partenariats avec les collectivités locales, de nombreux emplois induits et de l'activité économique.
- Parfaitement inexplicable et arbitraire dans la mesure où le but principal de l'UFOLEP de la Creuse est que chaque citoyen puisse accéder aux activités sportives sans discrimination y compris financière, et qu'elle est aussi présente sur l'ensemble du territoire creusois.

Il considère enfin qu'il s'agit là d'une mesure purement comptable qui ne prend pas en compte les caractéristiques du monde rural.

Le Conseil Municipal dénonce, comme l'ensemble des Associations d'Education Populaire dans leur diversité, l'absence de dialogue et de concertation qui a caractérisé la suppression de ce poste.

Il s'interroge sur les compensations financières soi-disant accordées en contrepartie de la suppression de ce poste alors qu'elles existent déjà dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Le Conseil Municipal demande :

- à ce que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ou son représentant se rende très rapidement en Creuse afin de rencontrer les membres du Comité Directeur, les membres des Associations affiliées, les personnels et les élus pour leur expliquer les mesures envisagées. Le Conseil Municipal attend par ailleurs davantage de précisions sur les motifs qui justifient cette décision.

Le Conseil Municipal, pour sa part, n'entend pas clore ce dossier, il reste mobilisé pour le maintien de la mise à disposition d'un personnel de l'Education Nationale sur le poste de Délégué Départemental au sein de L'UFOLEP de la Creuse et la pérennité des emplois publics dans le département. Il mettra tout en œuvre pour y parvenir avec les membres du Comité Directeur et des Associations, les élus de la Creuse et l'ensemble de la population.

M. SEBENNE demande qu'un hommage soit rendu au Dr Pierre CHOPINET, décédé récemment, et donne lecture du texte suivant, qu'il voudrait voir publier dans le bulletin municipal :

« Je tiens à ce qu'un hommage public soit rendu au Dr Pierre CHOPINET et ce pour plusieurs raisons.

Il nous a quittés dans la plus grande discrétion, après avoir lutté dans la dignité contre une longue et implacable maladie

Il a été une figure médicale d'Aubusson.

J'ai eu la chance de travailler à ses côtés pendant sept ans et ainsi j'ai pu apprécier ses qualités humaines, son grand professionnalisme et son immense dévouement.

Derrière une façade bourrue, bien connue de tous, se cachait un homme sensible à la détresse humaine et face à la maladie ou à l'urgence, il était toujours disponible de jour comme de nuit, pour se rendre auprès de ses patients.

Il a été un médecin hors pair, exigeant pour lui-même et pour les autres, et avec un grand sens clinique.

Il a toujours été à la pointe des connaissances et jusqu'au bout d'une carrière particulièrement longue, il allait aux entretiens de Bichat pour parfaire sa formation médicale continue.

Il avait le goût de l'excellence et il a monté un dévouement sans faille auprès des malades et quelque part il a un peu sacrifié sa vie de famille pour la cause médicale.

Il laissera dans la mémoire des aubussonnais, l'image d'un travailleur acharné et d'un passionné par la médecine.

Il marque de son empreinte Aubusson où le médecin de famille apportait une polyvalence de qualité. Il a été le contemporain de son ami le Dr Pierre JABOUILLE, qui nous a également quitté en 2008, pendant l'été.

Ce dernier mérite les mêmes éloges. Ils partageaient les mêmes valeurs de dévouement, d'excellence et une même longévité de carrière.

N'oublions pas que ces médecins, avec le Dr Jean MAZETIER et leurs confrères du moment, ont été des promoteurs et des acteurs du bassin médical d'aubusson.

Je terminerai pas un petit clin d'œil puisque en son temps Pierre CHOPINET a té conseiller municipal ! »

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45.